MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La ministre

Réf : MTE/2023-07/30812

Paris, le 31 JUIL. 2023

Monsieur Marc PAPINUTTI
Président de la Commission
nationale du Débat Public
CNDP
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Président, Cher Marc,

A la suite d'une saisine conjointe de la Commission nationale du débat public (CNDP) par EDF et RTE, agissant en qualité de maîtres d'ouvrage, un débat public portant sur un programme de 6 nouveaux réacteurs nucléaires en France et plus particulièrement sur l'implantation d'une première paire de réacteurs sur le site nucléaire de Penly s'est tenu sous votre égide entre le 27 octobre 2022 et le 27 février 2023.

Je tiens à vous remercier d'avoir su conduire ce temps de débat indispensable au regard des nombreux enjeux et attentes du public concernant ce programme industriel et plus généralement la perspective d'une relance de la construction de réacteurs nucléaires en France, que le Président de la République a appelée de ses vœux, en complément de la poursuite résolue du développement des sources d'énergies renouvelables, à l'occasion de son discours à Belfort le 10 février 2022.

Les échanges très riches suscités par ce débat ont mis en perspective les enjeux de mise en œuvre de ce programme, notamment en matière industrielle, de gestion de projet ou encore d'implantation territoriale, alors que les grandes orientations de la politique énergétique faisaient l'objet de la concertation nationale « Notre avenir énergétique se décide maintenant », organisée par le Gouvernement entre le 20 octobre 2022 et le 18 janvier 2023, au cours de laquelle plus de 31 000 contributions ont été recueillies. Votre débat a ainsi contribué à ce que soient respectés les droits du public à être informé et à participer à l'élaboration de ces décisions capitales pour notre avenir, dans un contexte où les réponses à apporter à la crise énergétique et climatique suscitent parfois divisions et incompréhensions.

Le compte-rendu et le bilan que vous avez publiés à la fin du mois d'avril ont souligné le vif intérêt du public pour ce sujet, tant dans sa dimension nationale que pour les enjeux propres au territoire de Penly. Il a pu s'exprimer à travers un débat ouvert, contradictoire et pluriel, notamment grâce à la variété des modalités d'expression proposées.

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr

Dans le compte-rendu du débat, de nombreuses recommandations ont été formulées par la Commission particulière du débat public (CPDP), dont la plupart s'adressent comme il se doit aux maîtres d'ouvrage, EDF et RTE. Vous avez toutefois souhaité adresser directement certaines recommandations à l'État, pour lesquelles je souhaite, par le présent courrier, apporter les précisions suivantes.

En premier lieu, dans le prolongement de la concertation nationale susmentionnée, le Gouvernement poursuit ses travaux pour l'élaboration de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) dans la perspective d'un projet de loi de programmation relatif à l'énergie et au climat. Ces travaux font aujourd'hui l'objet des groupes de travail associant les parlementaires, les élus locaux, les fédérations professionnelles, les organisations syndicales, les associations environnementales et des experts et ils se poursuivront tout au long du processus d'élaboration des projets de textes. Je veillerai à ce qu'ils tiennent compte des attentes exprimées en la matière par le public, notamment en ce qui concerne la prévision de consommation électrique à long terme, les perspectives de développement des énergies renouvelables ou encore les perspectives de recherche et de développement sur les réacteurs de 4ème génération, et je peux vous confirmer que ces enjeux sont d'ores et déjà bien intégrés dans ces groupes de travail.

Le Conseil de politique nucléaire, réuni par le Président de la République le 3 février dernier, a par ailleurs annoncé le lancement d'une réflexion en profondeur sur la gestion du cycle du combustible nucléaire afin que la France conserve et renforce son autonomie stratégique en la matière, condition essentielle de sa souveraineté énergétique. Le Conseil de politique nucléaire du 19 juillet a rappelé toute l'importance pour la relance du maintien et du renforcement d'une filière souveraine sur l'ensemble du cycle du combustible. Les travaux correspondants permettront en particulier de préciser l'avenir de la stratégie industrielle de conversion et d'enrichissement de l'uranium de retraitement et les perspectives s'agissant des installations de retraitement et de recyclage du combustible usé après 2040.

En ce qui concerne plus spécifiquement le programme de nouveaux réacteurs et le projet de nouveaux réacteurs EPR2 à Penly, l'Etat s'organise depuis plusieurs mois pour répondre au besoin d'accompagnement et de suivi de ce grand projet industriel. La création de la Délégation interministérielle au nouveau nucléaire (DINN) par décret du 7 novembre 2022 permet le suivi du programme industriel dans son ensemble et le bon déroulement de chacun des chantiers. J'ai par ailleurs nommé, en lien avec le Préfet de Normandie, un coordonnateur pour l'Etat du « Grand Chantier Penly » en la personne de M. Dominique Lepetit, le 9 juin 2023. Celui-ci veillera à garantir l'accès du public aux services publics essentiels dans la perspective d'un accroissement de population, pour partie temporaire, induit par le projet, en lien avec les collectivités locales et l'ensemble des parties intéressées.

Les conditions de financement du programme, et en particulier la répartition entre l'apport de ressources propres et le recours à l'emprunt, sont encore à l'étude, et j'ai d'ailleurs été auditionnée par l'Assemblée Nationale le 12 juillet dernier sur ce sujet. Comme je l'ai indiqué à cette occasion, plusieurs options sont regardées, avec tant une réflexion sur le financement que sur la régulation, les deux pouvant être liés :

- pour le financement, de nombreuses options sont ouvertes allant d'une régulation prévoyant un financement en phase de construction, un investissement direct de l'Etat dans le projet voire la mobilisation de fonds privés qui ne peuvent être exclus surtout pour les deuxième et troisième paires ;

- pour la régulation, de nombreux schémas existent également, selon le partage de risque entre l'Etat, les consommateurs, EDF et les éventuels tiers investisseurs. Par exemple, une régulation de type « base d'actif régulé », comme cela existe pour la régulation des réseaux électriques français, réduit largement le risque pour le porteur de projet à la différence d'une régulation avec un prix fixe comme c'est le cas au Royaume-Uni pour le projet de construction de l'EPR Hinkley Point C.

Quels que soient les outils d'intervention retenus, la solution devra satisfaire quatre principes clés :

- Inciter le porteur de projet à rechercher la meilleure performance industrielle et opérationnelle ;
- Bénéficier aux consommateurs français, car le but est in fine que ces derniers payent un prix prévisible et compétitif qui soit cohérent avec les coûts complets du système électrique français ;
- Donner la visibilité nécessaire au porteur de projet ;
- Être compatible avec le cadre européen.

Concernant la lutte contre l'artificialisation des sols, et les objectifs afférents fixés par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, le Gouvernement a veillé à ce que les projets de nouveaux réacteurs nucléaires préservent les marges de manœuvre des collectivités locales : la loi relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, promulguée le 22 juin 2023, prévoit ainsi une exemption de décompte à l'échelle locale de l'artificialisation liée à ces projets d'envergure nationale. Pour ces derniers, cette artificialisation sera comptabilisée au niveau national. Par ailleurs, la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, promulguée le 20 juillet 2023, prévoit que l'artificialisation liée à l'implantation d'infrastructures connexes à ces projets puisse faire l'objet d'un décompte régional.

Enfin, s'agissant des besoins de formation et de recrutement liés au programme objet du débat public, j'ai demandé en janvier dernier au Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire (GIFEN), conjointement avec le ministre délégué chargé de l'industrie, Roland Lescure, la remise d'un rapport relatif aux besoins pluriannuels de recrutement de la filière nucléaire et à l'identification des défis à relever par la filière pour y parvenir. Ce rapport, accessible en ligne, m'a été remis le 21 avril 2023 sous le nom d' « Etude MATCH ». Conjointement avec les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, de l'Industrie, Roland Lescure, et de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle, Carole Grandjean, j'ai par ailleurs demandé à l'Université des métiers du nucléaire (UMN) de me remettre, en juin, une proposition de plan d'actions permettant à la filière d'attirer, former et recruter les plus de 100 000 personnes dont la filière aura besoin au cours des dix prochaines années. Le déploiement de ce plan d'actions, qui est accessible en ligne, fait l'objet d'un suivi étroit par l'Etat. 40M€ de financement ont été mis en œuvre pour soutenir l'implantation de formations dédiées au nucléaire en région Normandie dont les premières places seront ouvertes aux étudiants et aux lycéens à la rentrée prochaine.

Je vous invite à prendre contact avec Monsieur Thomas TARDIVEAU, conseiller réforme des marchés et de la filière nucléaire au sein de mon cabinet, par mail : thomas.tardiveau@energie-climat.gouv.fr et au 07.77.99.87.72.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement,

Runacher

Agnès PANNIER-RUNACHER